Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-03 - *SUBVENTIONS (7.5.2)* - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR L'ANNEE 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	**FONTAINE André, TARDY Yvan**, **COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine** (ayant la procuration de PICARD D.), **BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc** (ayant la procuration de MARTIN V.)**, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc** (départ à compter de la 2025_03_04), **PAYEUR Emmanuel** (départ à compter de la 2025_03_05)**, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice** (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04)**, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane**, **SILLAIRE Roger** (ayant la procuration de KNAPEK P.)**, MAURY Christophe** (ayant la procuration de RADER AH.), **GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard**, **WINIARSKI Patricia, GASPAR Isabel**, **TOUSSAINT André, SITTLER David**, **VANIER Stéphane** (ayant la suppléance de ROSSO M.), **ARNOULD Raphaël (**ayant la procuration de CARON JF.), **LALANCE Corinne, MARIN Karine**, **TAILLY Jérôme**, **SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard**, **JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (**ayant la suppléance de MANSUY T.), **PIERSON Chantal** (ayant la procuration de SEGAULT JF.), **CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (**ayant la suppléance de MATTE JF.), **COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde** (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), **DICANDIA Chantal** (ayant la procuration de BONJEAN M.)**, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier** (ayant la procuration de CAULE E.)**, ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy** (ayant la procuration de GUEGUEN M.)**, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima**, **MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick** (ayant la procuration de ERDEM O.), **SIMONIN Hervé**, **FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.**
Etaient excusés :	**PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.**
Avis de procuration :	**Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.**
Avis de suppléance :	**3 Suppléances.**
Secrétaire de séance :	**WINIARSKI Patricia**
Nombre de présents :	**Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.**
Nombre de votants :	**Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.**

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_03-

Vu les statuts de la communauté de communes Terres Touloises,

Considérant que le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif d'aide sociale, subsidiaire aux dispositifs de droit commun pour les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. Il intervient dans les domaines de l'accès à l'emploi, à la formation, à l'éducation, à la culture, et à la mobilité.

Considérant que, depuis 2011, la communauté de communes verse, en lieu et place des communes membres, une participation communautaire annuelle plafonnée à 7500 €, afin d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,

Considérant que la gestion administrative du FAJ est assurée par la mission locale Terres de Lorraine, les décisions d'attribution des aides étant prises par le SESIT Terres de Lorraine,

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour les jeunes en difficulté du territoire et afin de contribuer au fonctionnement de ce dispositif d'aide,

Considérant également les besoins effectifs de cette structure pour l'exercice en cours, le versement d'une subvention à la mission locale Terres de Lorraine permettant de contribuer au développement des aides à destination des jeunes en difficultés sur le territoire de la communauté de communes Terres Touloises,

Pour l'année 2024, 29 374,32 € ont été accordés à des jeunes de façon individuelle ou collective et 441 jeunes résidant sur le territoire de la CC2T ont bénéficié de ces aides. La majorité des sommes octroyées concerne ces actions : mobilité, citoyenneté, santé et bien-être, mobilisation vers l'emploi, la formation.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Attribuer une subvention de 7 500 € à la mission locale Terres de Lorraine, étant précisé que le versement sera effectué à l'article 6574 fonction 441 du budget principal,**
- **Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_03-